

Le contexte

Une proposition de loi visant la mise en place d'un bracelet anti-rapprochement a été déposée par le CDH (voir pp. 8-9). Ce dispositif récolte des réserves en Espagne, où il est d'application, et en Belgique.

Réserves à propos du

En Espagne



Gloria Casas Vila

Chercheuse au Centre Antigona sur les femmes et le droit (Univ. autonome de Barcelone) et à Thema (Univ. de Lausanne)

■ Les mesures qui visent à éloigner les potentiels auteurs de violences conjugales représentent une belle avancée pour l'Espagne. Pourtant, elles comportent des failles. Bien que le nombre de plaintes augmente, le nombre de victimes reconnues diminue.

L'Espagne est souvent citée en exemple dans la lutte contre les violences conjugales. Pourquoi ?

Il y a de cela quinze ans, l'Espagne a introduit un ensemble de lois spécifiques dites de protection intégrale contre la violence de genre. Elles visent à protéger les femmes victimes de violences de la part de leur conjoint ou de leur ex-conjoint. Ces lois ont permis la création d'une justice spécialisée et de tribunaux spécifiquement créés pour juger les cas de violences conjugales et, surtout, l'instauration de mesures d'éloignement pour les conjoints ou les ex-conjoints violents. Une fois que la justice estime que la femme doit être protégée, elle impose, depuis 2009, le port d'un bracelet électronique à son potentiel agresseur. Le dispositif est géolocalisé, ce qui fait que, lorsque l'homme franchit la zone de restriction imposée par la justice, un petit boîtier, porté par la victime, retentit pour l'avertir du danger (voir épinglé ci-dessous).

Ces bracelets "anti-rapprochement" ont-ils prouvé leur efficacité ?

En Espagne, suite à l'instauration de cet ensemble de lois, il y a eu une augmentation très importante du nombre de plaintes pour violence de genre. Pour vous donner un exemple, il y en a aujourd'hui quatre fois plus en Espagne qu'en France. Pourtant, on constate que le taux de victimisation, lui, est similaire. C'est-à-dire que, même si le nombre de plaintes a grandement augmenté, il n'y a pas plus de victimes "officielles" reconnues par la justice.

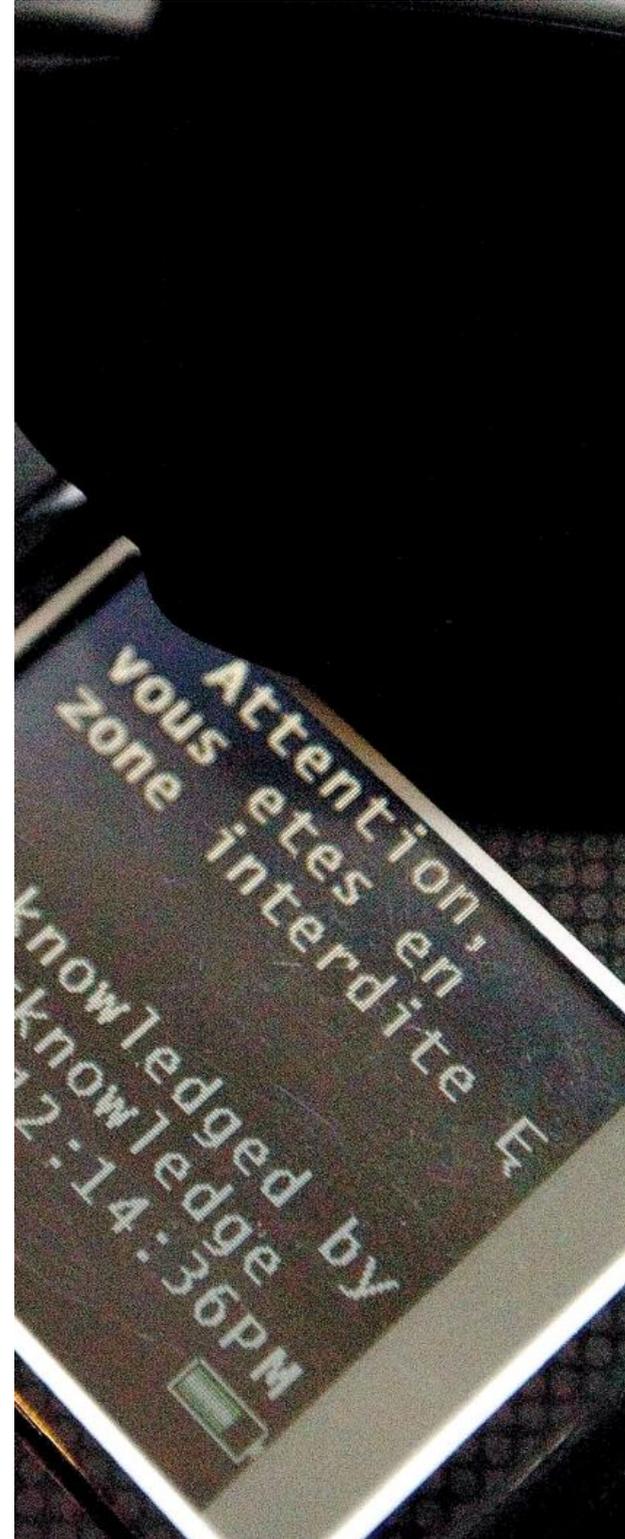
En 2016, 40% des femmes assassinées en Espagne

avaient déjà porté plainte auprès de la police. Il arrive encore malheureusement que des femmes qui viennent déposer plainte au commissariat ne sont pas prises au sérieux. Dans certains cas, lors du dépôt de la plainte, le dossier est si vite constitué par la police, avec comparution immédiate du conjoint ou de l'ex-conjoint devant la justice, que les forces de l'ordre n'ont pas le temps de constituer un dossier solide et rassembler toutes les preuves pour que la décision de justice soit favorable à la victime. De plus, on fait actuellement face à une augmentation du nombre de refus d'octroi de protection par la justice espagnole. En 2006, environ 20% des demandes d'ordonnances étaient refusées. Ce taux est monté à 45% en 2009, et à plus de 60% en 2013. Ces données sont préoccupantes et démontrent un échec très grave du système de protection.

Comment expliquez-vous cela ?

Durant la crise économique qui a frappé l'Espagne en 2008 et 2009, des moyens financiers alloués à ces systèmes de protection ont été supprimés et la précarité de l'emploi a augmenté la dépendance financière vis-à-vis des conjoints. Quoi qu'il en soit, je considère que cette loi est très positive mais qu'elle contient des failles. Je tiens par exemple à rappeler que ces mesures de protection concernent malheureusement les seuls conjoints ou ex-conjoints des victimes, et pas l'ensemble des hommes qui pourraient faire preuve de violence envers des femmes.

Entretien : Louise Vanderkelen



Comment fonctionne le bracelet anti-rapprochement

Le bracelet anti-rapprochement, en application depuis 2009 en Espagne, est un dispositif de géolocalisation qui prend la forme d'un bracelet électronique ou d'une montre fixé à la cheville. Il permet de localiser et de maintenir à distance les conjoints ou ex-conjoints violents par le déclenchement d'un signal émis par un petit boîtier porté par la victime, après le dépassement d'un périmètre d'éloignement fixé par un juge.

Une fois la zone de restriction franchie par le potentiel agresseur, une autre alarme se déclenche, cette fois au Cometa, le centre de contrôle national espagnol qui traite 24 heures/24 et 7 jours/7 l'ensemble des alertes. Un des quarante fonctionnaires du service appelle alors immédiatement la femme qui pourrait être en danger, son potentiel agresseur ainsi que la police. Les fonctionnaires disposent alors d'entre sept et dix minutes établir un rapport qui sera remis à la police judiciaire.

La mise en place du dispositif a coûté 15 millions d'euros à l'Espagne. Après plusieurs années de coupes budgétaires, le budget 2019 alloué au système de prévention électronique est passé à 7 millions d'euros selon *Libération*, ce qui représente une augmentation de 42,9% par rapport à l'année précédente. Une augmentation qui était jugée nécessaire, compte tenu du système électronique des bracelets qui était devenu obsolète.